

LE 17 SEPTEMBRE 2020

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Magloire, tenue le jeudi 17 septembre 2020, à 19h00, à la salle municipale et à laquelle étaient présents :

Mesdames et messieurs les conseillers:

Anne-Marie Beaudry Jonathan Goupil
Liette St-Pierre Régis Prévost (arrive à 19h05)

Absences motivées : Martine Rouillard & Steve Lapointe

Tous formants quorum, sous la présidence de son honneur la Mairesse :
Madame Marielle Lemieux.

Assistent également à la séance, la directrice générale Dany Robert qui agit en tant que secrétaire d'assemblée.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après la constatation du quorum, la Mairesse déclare la séance ouverte à 19h00.

29-09-20

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée
2. Constatation du quorum et adoption de l'ordre du jour
3. Règlement d'emprunt connexion puits
4. Présentation règlement # 345-20 travaux rangs St-Cyrille & du Lac
5. Période de questions
6. Levée de l'assemblée

Il est proposé par Anne-Marie Beaudry,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

30-09-20

RÈGLEMENT D'EMPRUNT CONNEXION PUIITS

Il est, par conséquent, proposé par Anne-Marie Beaudry,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- **QUE** le titre du règlement numéro 344-20 est remplacé par le suivant : « Règlement numéro 346-20 décrétant des dépenses de 212 125\$ et un emprunt de 212 125\$ pour des travaux d'alimentation en eau potable »;
- **QUE** soit retiré le 1^o « **ATTENDU** » du règlement;
- **QUE** l'article 2 du règlement numéro 344-20 est remplacé par le suivant : « Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 212 125\$ selon la soumission déposée par Allen Entrepreneur Général inc. en date du 10 juin 2020 et la soumission détaillée de CIMA+ pour la surveillance des travaux de raccordement du puits SM16-1, en date du 29 juin 2020, tel qu'il appert de l'estimation détaillée préparée par madame Dany Robert, en date du 15 septembre 2020 incluant les frais, les taxes nettes et les imprévus, ainsi que lesquels

font partie intégrante du présent règlement comme annexes « A » estimation d'Allen Entrepreneur général ltée et « B » Surveillance des travaux par Cima+ et « C » l'estimation des coûts.;

- **QUE** l'article 3 du règlement numéro 344-20 est remplacé par le suivant : « Aux fins d'acquitter les dépenses décrétées par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 212 125\$ sur une période de 10 ans.»;
- **QU'**une copie certifiée de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

ADOPTÉE

31-09-20

PRÉSENTATION RÈGLEMENT # 345-20 TRAVAUX RANGS SAINT-CYRILLE & DU LAC

Il est, par les présentes, déposé par Jonathan Goupil conseiller, le projet du règlement numéro 345-20 intitulé « règlement numéro 345-20 décrétant une dépense de 886 510\$ et un emprunt de 886 510\$ pour des travaux de réfection des rangs Saint-Cyrille & du Lac qui sera adopté à une séance subséquente.

PÉRIODE DE QUESTIONS

32-09-20

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Liette St-Pierre,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE la séance soit levée à 19h20.

ADOPTÉE

RÉSOLUTIONS DU PROCÈS-VERBAL DU 17 septembre 2020

« Je, Marielle Lemieux, Mairesse, ai approuvé toute et chacune des résolutions que le présent procès-verbal contient, conformément à l'article 142 (2) C.M. ».

Mme Marielle Lemieux
Mairesse

Mme Dany Robert
Directrice générale